



## Droit de l'entreprise en matiere d'alcool

Par **fred2008**, le **03/10/2008** à **16:52**

un fonctionnaire pris avec 1.88 g d'alcool , en dehors de son travail - je dis bien en DEHORS - est il passible de sanction disciplinaire le cas echeant d'une suspension?

Jusquou l'entreprise a le droit d'aller dans la vie privée?

la sanction penale ( prison avec sursis) risque t'elle de compromettre la carriere de l'agent?

ou puis je trouver des textes qui me rapporte a cette question.